

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

Convocation du **09/11/2022**

Date de publication : 18/11/2022

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **035**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **025-151122**

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,  
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR**

Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement spécifique au financement des postes de « Chargés de coopération C.T.G. » par la C.A.F.

**PRESENTS :**

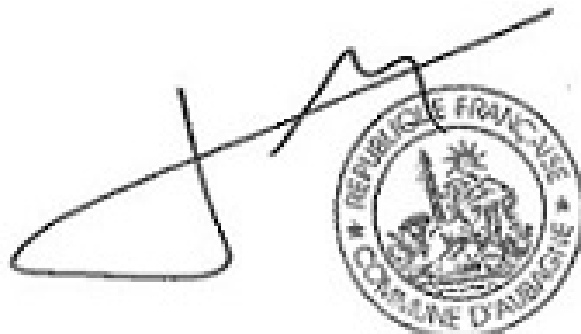
Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,

**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221115-151122\_25-DE  
Reçu le 21/11/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
21/11/2022



**Délibération n° 025-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)**

CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur CHERIET Ahmed (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

En complément de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) approuvée pour la période 2021 à 2025, la C.A.F. propose une convention d'objectifs et de financement spécifique pour participer au financement des postes de « Chargés de coopération C.T.G. », dans la continuité de l'aide qui était apportée jusque-là pour les postes de coordination des Contrats Enfance Jeunesse (C.E.J.).

Cette convention prévoit le versement par la C.A.F. d'une subvention pour financer les fonctions de pilotage et de coordination de la CTG.

La Commune d'Aubagne peut donc prétendre à cette subvention pour ses postes de coordination. Un forfait par Equivalent temps plein (E.T.P.) de coordonnateur est déterminé par la C.A.F. en fonction du montant de la prestation de service enfance jeunesse liée aux actions de coordination et le nombre d'E.T.P. de coordonnateurs soutenus. Le montant forfaitaire de la subvention est estimé à 22 600 € par Equivalent temps plein.

L'objectif de la C.A.F. est de faire évoluer les postes de coordination C.E.J. vers une fonction de « Chargé de coopération C.T.G. », qui couvre le champ plus large de l'ensemble des domaines d'intervention de la C.A.F. au titre de la C.T.G.

Le soutien de la C.A.F. aux postes de chargés de coopération vise à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la C.T.G.

Cette délibération propose d'approuver la convention définissant les modalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDERANT** la Convention d'Objectifs et de Financement « Chargé de Coopération C.T.G. », passée avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône,

**CONSIDERANT** que ladite convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention spécifiques aux missions de chargés de coopération C.T.G.,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221115-151122\_25-DE  
Reçu le 21/11/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0COF4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
21/11/2022



**Délibération n° 025-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)**

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER la Convention d'Objectifs et de Financement « Chargé de Coopération C.T.G. » ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221115-151122\_25-DE  
Reçu le 21/11/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNum  
ber=103016KNJ492,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
21/11/2022

